



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Réunion informelle des ministres du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales
Note de présentation**

15 février 2022

La réunion informelle des ministres européens du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales se tiendra à Bordeaux le 15 février 2022. Elle sera consacrée au défi des grandes transitions **numérique et climatique sur le marché du travail**, et à la manière pour l'Union européenne d'accompagner ces transitions pour favoriser un **nouveau modèle européen de croissance**.

Dans cette perspective, cette réunion informelle associera autour des Ministres et du Commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, les partenaires sociaux européens, les représentants du Parlement européen et de la société civile, ainsi que Eurofound, l'OCDE et l'OIT.

La réunion plénière du matin sera ouverte par une intervention de **Laurence Boone**, économiste en chef et Secrétaire générale adjointe de l'OCDE et de **Stefano Scarpetta**, Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE

Ces interventions chercheront à analyser les ressorts de cette double transition, autour des questions suivantes :

- En quoi l'intelligence artificielle est-elle différente des révolutions technologiques précédentes ? Dans quelle mesure va-t-elle accélérer à l'avenir le rythme d'évolution des compétences ?
- Comment la transition climatique, qui va conduire à des investissements massifs dans de nouvelles technologies et au renoncement à d'autres, va-t-elle impacter les territoires à l'échelle européenne ? Quel est le risque potentiel sur l'emploi dans la période de transition ?
- Ces changements risquent-ils d'accentuer ou au contraire de réduire la polarisation du marché du travail ? Quel risque de chômage ou de paupérisation notamment pour les moins qualifiés ?

Ce contexte posé, après un premier échange en plénière, il sera ensuite proposé aux participants de réfléchir aux implications de ces transitions sur la conception et la structuration des politiques d'emploi et de formation.

Dans ce domaine, l'Union a déjà engagé des initiatives, notamment dans le cadre de la stratégie pour les compétences présentées par la Commission européenne en juillet 2020. Elle a défini lors du Sommet de Porto des objectifs ambitieux en matière de formation et d'emploi pour 2030, et s'est dotée d'instruments financiers mobilisables dans cette perspective, dans le cadre de la programmation

pluriannuelle (Fonds social européen Plus, Fonds de transition juste, Invest EU notamment) ainsi qu'à travers la Facilité pour la reprise et la résilience.

Dans ce contexte, l'objectif de la réunion sera de partager les réflexions des Etats membres, des institutions et des partenaires sur les dispositifs et les moyens à mobiliser, autour de trois thématiques : anticipation et investissement dans les compétences, accompagnement et sécurisation des transitions professionnelles, et renforcement du dialogue social.

Atelier 1 : Comment identifier les besoins, anticiper et investir dans les compétences pour former aux métiers d'avenir, tant au niveau de la formation initiale des jeunes que de la reconversion des adultes ?

L'automatisation des tâches et le développement de l'intelligence artificielle pourraient impacter 32 % des emplois au sein de l'OCDE, tandis que la transition énergétique pourrait avoir des effets majeurs sur certains secteurs et certains territoires au sein de l'Union.

Dans ce contexte, le développement des analyses prospectives et des exercices de diagnostics partagés semble essentiel pour identifier et anticiper les changements dans les compétences, au niveau des entreprises, des secteurs économiques, des bassins d'emploi et des Etats membres.

Deux enjeux peuvent être distingués dans ce domaine :

L'identification des besoins en compétences

La difficulté est que lorsque de nouvelles compétences technologiques apparaissent, elles sont souvent, du fait même de leur nouveauté, difficiles à formaliser et porteuses d'incertitudes. L'intensité croissante du changement technologique crée donc un écart entre les besoins de compétences et leur disponibilité sur le marché du travail.

Pour réduire au maximum cet écart et les risques de retard productif qu'il engendre, il apparaît nécessaire de faire dialoguer tous les acteurs clés (observatoires prospectifs, services publics de l'emploi, organismes de formation, organismes spécialisés).

Par ailleurs, l'importance des compétences transversales est réaffirmée dans les transitions écologiques et climatiques (travail en équipe, initiative, savoir-être, management). Si leur centralité est aujourd'hui bien connue, leur mode d'acquisition est plus complexe à attester ou certifier.

La formalisation des compétences utiles et les investissements dans l'appareil de formation

L'enjeu est ensuite que ces compétences émergentes soient formalisées et puissent déboucher sur une offre de formation réactive et accessible. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont un rôle-clé à cet égard, notamment pour amorcer le mouvement lorsque les compétences concernées sont émergentes et que l'appareil de formation doit investir et prendre des risques pour se mettre à niveau.

Dans ce cadre, les participants seront invités à intervenir autour des questions suivantes :

- *Quels sont les outils mis en place au niveau national pour anticiper les compétences de demain ? Quels sont les instruments européens mobilisés dans cette perspective ?*
- *Quels sont les principaux obstacles à l'utilisation efficace des informations sur les besoins en compétences dans la conception des programmes d'éducation et de formation ?*
- *Comment faire en sorte que le système - éducation, formation, services de l'emploi – s'adapte de manière réactive à l'évolution des besoins en compétences ?*

- *Comment pouvons-nous aider les employeurs à fournir davantage de formation ? Les incitations financières sont-elles efficaces ? Un soutien non financier est-il nécessaire, par exemple pour évaluer les pénuries de compétences ?*
- *A quelles difficultés les Etats membres font-ils face dans ces différentes démarches et quelles mesures sont, le cas échéant, attendues au niveau européen ?*

Atelier 2 : Comment permettre aux travailleurs d'évoluer ou de se reconvertir face aux mutations, en assurant la sécurisation de leurs parcours professionnels ? Comment mobiliser dans ce cadre les outils européens ?

Au-delà des enjeux de formation, les mutations à l'œuvre soulèvent également la question de la sécurisation des transitions professionnelles, pour assurer aux travailleurs concernés des parcours professionnels sans heurts et lutter contre les risques de chômage. La transition climatique, qui devrait impacter plus spécifiquement certains bassins d'emploi, ajoute à cette question celle de la territorialisation des dispositifs, afin d'encourager l'installation de nouvelles activités porteuses et créatrices de développement économique et social.

Le Plan d'action pour la mise en œuvre du Socle des droits sociaux comprend plusieurs initiatives qui visent à s'inscrire dans cette problématique. La Commission a présenté, en décembre 2021, une proposition de recommandation visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique, ainsi qu'une proposition de recommandation sur les comptes individuels de formation et une proposition de recommandation sur les micro-certificats.

Les Etats membres ont également mis en place différentes politiques et dispositifs dédiés pour accompagner ces transitions, au niveau national, sectoriel ou local.

Plusieurs enjeux peuvent être distingués dans ce domaine.

L'information et le soutien des acteurs

Les salariés comme les entreprises doivent être guidés pour prendre conscience de ces enjeux de transformations et s'y préparer. Ces actions ont également un coût non seulement monétaire, mais aussi organisationnel et cognitif. Il apparaît donc important d'associer aux outils d'information des instruments d'incitation financière pour favoriser et encourager les transformations.

Les outils d'appui aux transitions et le pilotage des dispositifs

L'enjeu est également celui de la construction de dispositifs d'appui aux transitions et de politiques d'accompagnement adaptées. Ceci soulève notamment la question des outils de **valorisation des acquis de l'expérience, des dispositifs de soutien au revenu, et de la place accordée au droit individuel à la formation**. Ceci pose également la question du rôle des pouvoirs publics, des régions, des entreprises et des services publics de l'emploi dans la mise en place de ces dispositifs, ainsi que de la mobilisation des financements européens.

Dans ce cadre, les discussions pourront s'articuler autour des questions suivantes :

- *Quels sont les principales politiques mises en œuvre au niveau national pour l'accompagnement des secteurs ou des territoires impactés par les transitions ?*
- *Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place pour favoriser les transitions professionnelles au niveau individuel ? Existe-t-il des mesures à destination des personnes les plus vulnérables ?*
- *Quels sont les outils européens mobilisés, et quelles autres mesures pourraient être prises au niveau européen ?*

Atelier 3 : Comment encourager le dialogue social au niveau national et européen pour favoriser l'adaptation du marché du travail face aux transitions climatique et numérique ?

Il paraît enfin important que les partenaires sociaux soient pleinement associés à la réflexion sur l'accompagnement de ces transitions et leur impact en matière de travail, d'emploi et de compétences.

Il s'agit en effet de construire, entre pouvoirs publics et partenaires sociaux, une **dynamique collective**, au niveau local, sectoriel, national et européen, autour de la nécessité d'accompagner collectivement ces transformations, qui permette d'articuler les enjeux économiques et les enjeux sociaux.

Le rôle des partenaires sociaux apparaît notamment essentiel dans le cadre de **l'évaluation et la prévision des besoins en compétences**, mais aussi dans la **gouvernance des systèmes de formation professionnelle**, et dans le déploiement des **dispositifs d'appui aux transitions professionnelles**.

Dans cette perspective, les discussions pourront s'articuler autour des questions suivantes :

- *Au niveau européen, comment renforcer les incitations des partenaires sociaux à s'engager dans le dialogue social ? Une attention suffisante est-elle accordée aux transitions climatique et digitale dans le dialogue social sectoriel ?*
- *Au niveau national, comment améliorer la consultation des partenaires sociaux lors de l'élaboration des politiques liées à l'accompagnement des transitions ? Quelles bonnes pratiques peuvent être identifiées et partagées ?*
- *Quelles initiatives les partenaires sociaux peuvent-ils prendre pour représenter et organiser les entreprises et les travailleurs dans les activités liées aux transitions digitales et vertes ? Quel soutien les pouvoirs publics peuvent-ils proposer ?*
- *Comment les partenaires sociaux peuvent-ils renforcer l'engagement au niveau local concernant les transformations des pratiques de travail ? Quel soutien les pouvoirs publics peuvent-ils apporter ?*
- *Quelles sont les conditions pour que les partenaires sociaux puissent être associés à ces changements ? Quelles ressources (expertise, compétences, accès à l'information) nécessitent un investissement supplémentaire ? Quelles sont les actions à entreprendre pour renforcer le cadre de confiance ?*